

DOSSIER DE CANDIDATURE

Certificat Complémentaire

« Diriger un Accueil Collectif de Mineurs »

COORDONNEES PERSONNELLES :

Nom :

Prénom :

Sexe :

 F M

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité

Code postal :

Photo
Obligatoire

Adresse :

Département

Ville :

Adresse mail (obligatoire) :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Avez-vous une RQTH* : Oui Non

*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



Le parcours de formation des personnes en situation de handicap peut faire l'objet d'aménagement. Nous proposons un accompagnement spécifique.

Notre référence handicap est Chloé MAGNIN : c.magnin@cemearhonealpes.org



RAPPEL DES PRÉ-REQUIS

- Être titulaire de l'une des formations relatives au secourisme suivantes en cours de validité : PSC1, PSE1, PSE2, AFGSU 1 ou 2, SST.
- Être admis.e en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du BPJEPS, du DEJEPS ou du DESJEPS.
- Être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de 28 jours dans les 5 années qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Pour que ce Certificat Complémentaire soit validé, il faut que le/la candidat.e suive et valide l'intégralité du parcours de formation. Il faut également : une structure d'alternance, un financement, et avoir complété le dossier d'inscription.

CADRE DE LA FORMATION

Dans le cadre de cette formation, le/la stagiaire doit effectuer une/des **expérience.s de direction complète d'Accueil Collectif de Mineurs**, d'une durée de 18 jours minimum.

Attention :

- Le/la stagiaire doit effectuer **une direction complète de l'ACM**, c'est-à-dire qu'il/elle doit être en réelle situation de direction (élaboration et conduite d'un projet pédagogique, coordination et gestion d'équipe, etc.).
- Les 18 jours minimum de direction peuvent se faire **sur 2 périodes de direction différentes maximum**.
- Une période de direction doit durer minimum 5 jours
- **6 jours maximum possibles en direction d'accueil de loisirs périscolaire**
- Capacité d'accueil visé : au moins une **trentaine d'enfants accueillis et 3 animateurs minimum** dans l'équipe pédagogique.

Rappel : Pour poursuivre la formation, vous devez être titulaire d'un BPJEPS / BEATEP / BEES / DEJEPS / DESJEPS ou en cours de formation.

Diplômes obtenus :

- | | |
|--|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> BPJEPS Spécialité | <input type="checkbox"/> DEJEPS |
| <input type="checkbox"/> BEATEP | <input type="checkbox"/> DESJEP |
| <input type="checkbox"/> BEES | |

Joindre une photocopie du diplôme ou une attestation d'entrée en formation.

SITUATION PROFESSIONNELLE / STRUCTURE D'ALTERNANCE

Avez-vous un employeur ? OUI NON (Dans ce cas, passez directement à la deuxième situation)

Avez-vous un financement ? OUI NON Par qui ?.....Si oui, merci de joindre le justificatif.

◆ Première situation : vous avez déjà une structure d'alternance

- Type de contrat de travail : CDI depuis le :
- CDD depuis le : Durée :
- Autre (précisez) : Depuis le :



| | |
|--|------------------------------------|
| STRUCTURE D'ALTERNANCE - <i>Information générales</i> | NOM DE LA STRUCTURE : |
| | Adresse : |
| | CP et Ville : |
| | Téléphone : |
| | Mail (accueil) : |
| | Responsable de la structure |
| | NOM et prénom : |
| | Fonctions : |
| Téléphone (ligne directe) : | |
| Mail : | |

Merci de compléter les informations ci-dessous pour la.les période.s de direction envisagée.s.

| | |
|---|---|
| STRUCTURE D'ALTERNANCE - <i>Conditions de réalisation de.s expérience.s de direction</i> | Type d'ACM (ALSH périscolaire, ALSH extrascolaire, séjours de vacances, ...): |
| | Dates de. des expérience.s de direction : |
| | Nombres d'enfants/jeunes prévisionnels accueillis : |
| | Nombre d'animateurs prévisionnels : |

| | |
|---------------------------------|---|
| Tuteur.rice du stagiaire | NOM et prénom : |
| | Fonctions dans la structure : |
| | Qualifications et diplômes : |
| | Ancienneté dans la structure : |
| | Téléphone (ligne directe ou portable professionnel) : |
| | Mail (contact direct) : |

◆ **Deuxième situation : vous n'avez pas encore de structure d'alternance**

- Quelles démarches avez-vous entreprises pour trouver une structure d'alternance ?

.....

.....

.....

.....

[1] Le. la tuteur.rice doit posséder une qualification aux fonctions de direction d'un ACM.

Le. la tuteur.rice accompagne le. la stagiaire dans la conception et la réalisation de son projet de formation, il. elle évalue avec lui. elle ce projet et le met en situation de responsabilité. Il. elle est le. la garant.e du respect des modalités de l'alternance.



DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER**Pour tous les candidats :**

Être admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (ex : BPJEPS, BEATEP, BEES, DEJEPS, DESJEPS).

Joindre une photocopie du diplôme ou une attestation d'entrée en formation

Une photocopie de l'une des attestations de formation relatives au secourisme (PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU, SST)

Une photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou passeport (en cours de validité)

Pour les personnes de nationalité française et de moins de 25 ans (code du service national - Article L114-6) :

une photocopie de l'attestation de recensement

une copie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou du certificat d'exemption

Être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Selon la situation professionnelle :

Attestation de la structure s'engageant pour la réalisation de votre alternance (Statut, type de contrat de travail...)

Attestation de financement du fonds de formation ou photocopie de la demande de prise en charge financière de la formation.

OU

Attestation sur l'honneur pour l'engagement d'un financement personnel total ou partie

CGV - Conditions Générales de Vente

Je certifie avoir pris connaissances des Conditions Générales de vente disponibles à l'adresse suivante

<https://cemea-formation.com/CGV/>

